

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le Vendredi 28 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Laurent CIRETTE, Annick FABRE, Olivier FERQUIN, Annabel FRERET, Patricia HARNIST, Sophie HILLAIRE, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL, Pierre THIRIET, Murielle TOURNÉ

Absents excusés : François FILLÂTRE, Bouamra HADJ-DAHMANE, Claudine HANGUEHARD, Thierry JIMONET.

Pouvoir de : François FILLÂTRE à Pierre AUBINAIS, Thierry JIMONET à Simone MOREL.

Secrétaire de séance : Murielle TOURNÉ.

Ordre du Jour

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17/12/2010**
- 2) **CASE : Fonds de concours**
- 3) **SIEGE : Extension de réseau Chemin du Halage- Renforcement du réseau électrique au MESNIL
Tranche 1- RUE DE L'ÉGLISE – Renforcement du réseau électrique.
Compte-rendu de l'assemblée générale du 27 Novembre 2010.**
- 4) **Dépenses d'investissement 2011 – Mandatement**
- 5) **Achat Parcelle B 1983.**
- 6) **Réseau Gaz : Achat de la parcelle ZC 185 – Emplacement citernes**
- 7) **Inscription à la Commission jeunesse.**
- 8) **Informations et questions diverses.**

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010.

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – CASE : FONDS DE CONCOURS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil avoir effectué une demande de fonds de concours à la CASE.

Le montant accordé à la commune est de 38 127,00 € pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORTE les fonds de concours pour un montant de 38 127,00 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CASE.

3 - SIEGE : EXTENSION DE RESEAU

3A) Extension de réseau électrique Chemin du Halage – Péniche Ophélie –

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la desserte de la parcelle, il convient de réaliser l'extension du réseau de distribution d'énergie électrique :

EXTENSION PÉNICHE OPHÉLIE estimés à 12 000,00 € TTC.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires.

La participation financière (P) de la commune pour une longueur considérée de 100m est établie comme suit :

P = 100 m x 20,00 € = 2 000,00 € HT

Étant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le Conseil décide, à l'unanimité :

1. d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E,
2. d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415

3B) Extension de réseau France Telecom Chemin du Halage – Péniche Ophélie –

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux en souterrain du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'extension en souterrain des réseaux électriques.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 Janvier 2011

En application de la convention pour l'extension coordonnée des réseaux téléphoniques dont sont parties France Télécom et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGE, celui-ci est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

La participation financière (P) de la commune pour une longueur considérée de 100m est établie comme suit :

L'extension du réseau téléphonique consistant à la pose d'un seul fourreau en vue de la desserte d'un nombre de parcelle = 2, le forfait applicable est de 7,00 € / m, soit :

$$P = 100 \text{ m} \times 7,00 \text{ €} = 700,00 \text{ € HT}$$

Étant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le Conseil décide, à l'unanimité :

1. d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
2. de s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancée,
3. d'inscrire à son budget les dépenses correspondantes.

3C) Renforcement de réseau électrique MESNIL DE POSES – TRANCHE 1

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique.

MESNIL DE POSES TR1 estimés à 100 000,00 € TTC.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires dans le cadre de son programme annuel.

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel HT des travaux et est estimée à :

$$P = 83\,612,04 \text{ € HT} \times 20\% = 16\,722,41 \text{ € HT}$$

Étant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le Conseil décide, à l'unanimité :

1. d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E dans les conditions financières précitées.
2. D'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415,

3D) MESNIL DE POSES – Tranche 1 de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public :

MESNIL DE POSES TR1 estimés à 55 000,00 € TTC.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel.

La participation financière (P) de la commune qui s'élève à 40% du coût réel HT des travaux est estimée à :

$$P = 45\,986,62 \text{ € HT} \times 40\% = 18\,394,65 \text{ € HT}$$

Étant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le Conseil décide, à l'unanimité :

1. d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E dans les conditions financières précitées.
2. D'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415,

3E) MESNIL DE POSES – Tanche 1 de l'enfouissement de réseaux France Télécom

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement ou le renforcement en souterrain des réseaux électriques.

MESNIL DE POSES TR1 estimés à 35 000,00 € TTC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 Janvier 2011

En application de la convention pour la dissimulation des réseaux aériens téléphoniques dont sont parties France Télécom et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGE, celui-ci est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux et d'assurer une part de leur financement dans le cadre d'un programme annuel.

Le syndicat préfinancera la TVA et la commune s'engage à la lui rembourser au moment du règlement de sa participation après réception des travaux.

La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 60% du coût réel HT des travaux au comptant, et est estimée à :

P = 29 264,21 € HT x 60% =	17 558,53 € HT
Et la TVA à rembourser au SIEGE à	5 735,79 € HT

Étant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le Conseil décide, à l'unanimité :

1. d'adopter le projet présenté par le SIEGE dans les conditions financières précitées,
2. de s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancée,
3. d'inscrire à son budget les dépenses correspondantes.

3F) RUE DE L'ÉGLISE – Renforcement du réseau électrique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique.

RUE DE L'ÉGLISE estimés à 50 000,00 € TTC.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires dans le cadre de son programme annuel.

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel HT des travaux et est estimée à :

P = 41 806,02 € HT x 20% = 8 361,20 € HT

Étant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le Conseil décide, à l'unanimité :

1. d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E dans les conditions financières précitées ;
2. d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

4- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011 – MANDATEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que seule une délibération du conseil municipal permet le mandatement des factures imputables en section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année en cours (hors restes à réaliser). Or, il convient de payer rapidement certains travaux.

En conséquence,

Société	Description investissement / travaux	Référence budgétaire	Total TTC
CBS	Achat de tentes	BP 2011 Article 2158 Opération 212	6 279,00 €
SERY-OUEST	Plan de Poses et Flocage véhicule	BP 2011 Article 2158 Opération 205	1 561,93 €
BOURRELIER	Achat de trottinettes et vélos pour l'école	BP 2011 Article 2158 Opération 169	2 180,25 €
CEPS	Changement de chaudière au 94 Rue des Masures	BP 2011 Article 2135 Opération 231	1 000,00 €
MEDIALEX	Annonces légales dans journaux pour enquête publique modification du POS	BP 2011 Article 2033 Opération 218	891,00 €
NOLLET	Achat télévision pour le gîte communal	BP 2011 Article 2135 Opération 222	329,03 €
MONBELLET	Achat maison 8 rue du comté de Foix	BP 2011 Article 2115 Opération 215	41 672,14€

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le mandatement de ces dépenses d'investissement avant le vote du BP, **CONFIRME** que ces dépenses seront reprises au budget primitif 2011 aux articles définis ci-dessus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 Janvier 2011

5- ACHAT PARCELLE B 1983

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la parcelle B 1893 se trouve à l'angle de la Rue des Masures et de la Rue du Bac. Il conviendrait de l'acquérir pour prévoir à terme la création d'un parking. Elle a une superficie de 728 m² et le prix proposé est de 12 000,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle B 1893 pour 12 000,00 €, **AUTORISE** Monsieur Maire à engager la dépense et signer tous actes afférents à ce dossier.

6- RESEAU GAZ

6A) Achat de la parcelle ZC 185

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'implantation des citernes de gaz sur la parcelle ZC 185 située au Mesnil.

Il convient de l'autoriser à acquérir cette parcelle pour un montant de 10 000,00 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire et le plan de bornage.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle ZC 185 pour un montant de 10 000,00 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire et de plan de bornage, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

6B) Emplacement des citernes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'implantation des citernes de gaz ont été validées lors du dernier conseil sur les parcelles ZC 185 et ZB 63.

Après étude, l'implantation des citernes sur la parcelle ZB 63 s'avère impossible. La parcelle **ZB 505** appartenant à la commune, située Rue du Bac, est retenue.

Il est demandé aux élus :

- de valider l'implantation des citernes sur les parcelles **ZB 505 et ZC185**.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain pour le stockage de gaz propane et les contrats de raccordement des bâtiments communaux Mairie – École – La Poste – Logement 94 rue des Masures.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** l'implantation des citernes sur les parcelles **ZB 505 et ZC185**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains pour le stockage de gaz propane, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de raccordement des bâtiments communaux : Mairie-École-La Poste-Logement situé au 94 Rue des Masures.

7- INSCRIPTION A LA COMMISSION JEUNESSE

L'association "La Pause des Parents" souhaite être représentée et participer à la commission Jeunesse. Elle demande d'inscrire à la commission un membre de l'association et un membre du bureau : M. Thierry DELISLE (déjà membre de la commission), Mme Chantal LEVEQUE, Mme Barbara SOBOWIEC.

M. AUBINAIS et FERQUIN pensent que ce n'est pas gênant à partir du moment où l'association a été créée après les élections.

Mme MOREL dit que Thierry DELISLE, qui est membre de l'association, fait partie de cette commission.

M. THIRIET dit que le conseil a fixé à 10 le nombre de participants aux commissions et que des refus ont déjà été émis pour certaines commissions.

VOTE : CONTRE : 4 – POUR : 3 – ABSTENTIONS : 6.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **REFUSE** l'inscription de deux membres supplémentaires à la commission.

8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vote du budget 2011

La date prévue initialement le **Vendredi 25 Mars 2011** est finalement maintenue. M. le Percepteur sera présent.

- Réunion publique

Vendredi 15 Avril 2011 à 19H00 Salle Marcel Niquet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 Janvier 2011

- Dates à retenir

30/01/2011	12H00	Galette de l'association des Amis et Anciens de la Batellerie
06/02/2011	08H00	Voyage à Paris de l'UNC
12/02/2011	17h00	Assemblée générale de la Batellerie
19/02/2011	14H00	Après midi crêpes de l'association des Anciens Travailleurs
18/02/2011	19H00	Conseil Municipal
20/03/2011	13H30	Opérette pour l'association des Anciens Travailleurs de POSES
25/03/2011	19H00	Conseil Municipal- Vote du budget
10/04/2011	14H00	Loto des Anciens travailleurs de POSES
14/04/2011	13H30	Carnaval de l'école
15/04/2011	19H00	Conseil Municipal
30/04/2011	6H00	Foire à tout
01/05/2011	6H00	Foire à tout
08/05/2011	11H00	Cérémonie au Monument aux Morts
15/05/2011	12H30	Buffet campagnard de l'association des Anciens Travailleurs de POSES
27/05/2011	19H00	Conseil Municipal
28/05/2011	15H00	Fêtes des Mères et des Pères salle Marcel NIQUET
24/06/2011		Kermesse de l'école
30/06/2011		Voyage de l'association des Anciens Travailleurs de POSES
01/07/2011	19H00	Conseil Municipal
14/07/2011	11H30	Cérémonie au cimetière et sur la place de la république.
17/07/2011		Conte à l'Église pour le 1100ème anniversaire de la Normandie
10/09/2011	6H00	Foire à tout
18/09/2011	14H00	Vente d'objets confectionnés par les Anciens Travailleurs de POSES au Nivernais
30/09/2011	19H00	Conseil Municipal
21/10/2011	19H00	Conseil Municipal
20/11/2011		Pot au Feu par l'association des Anciens Travailleurs de POSES au BISTRO de POSES
25/11/2011	19H00	Conseil Municipal
05/12/2011		Cérémonie au monument aux Morts avec les communes de Léry et Tournedos sur Seine.
16/12/2011	19H00	Conseil Municipal

- Les Chats

Annick FABRE a repris contact avec Nathalie PEUDEVIN qui, dans le cadre de la convention qui lie la Mairie de POSES à la commune de Val de Reuil, viendra récupérer les chats aux divers endroits de la commune qui posent problème.

A 20 heures 39, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS